


<p><b>République et canton de Genève</b></p>  <p><b>Commune d'Anières</b></p>	<p>Législature 2020-2025</p> <p>Motion 2020-2025 - M - 001 Dépôt : 02.06.2020</p> <p>Séance du Conseil municipal du mardi 23 juin 2020</p>
--	--

Proposition présentée par les Conseillers municipaux :

Denyse Barbezat-Forni, Stéphanie Baron Levrat, Caroline Dombre, Philippe Gaillard, Yvonne Gustafson-Rider, Guy Musy, Jean-Luc Richardet, Alexandre Soucas, Corinne Alhanko-Bauer, Elisabeth Béry, Yves Gubelmann, Jérôme Jacquier, Anita Pordes, Claire Thibault Bulliard, Pierre-Yves Dechevrens, Nicole Imhof, et Eric Wehri.

Proposition de motion

**POUR L'ORGANISATION D'ACTIVITÉS LUDIQUES, SPORTIVES, CULTURELLES, ARTISTIQUES ET DE DÉTENTE ADAPTÉES À TOUS LES ANIÉROIS ET TOUTES LES ANIÉROISES TOUT AU LONG DE LA PÉRIODE ESTIVALE**

Vu les Ordonnances COVID-19 du Conseil Fédéral ;

Vu les Arrêtés du Conseil d'Etat sur les mesures de protection de la population ;

Vu l'art. 23, alinéa 1, lettre b) du règlement du Conseil municipal de la commune d'Anières du 19 avril 2005, modifié le 22 mars 2016 – LC 02 111 ;

Vu la pandémie qui a contraint les Aniérois et les Aniéroises de tout âge à vivre plusieurs semaines de semi-confinement ;

Vu l'obligation de respecter des règles sanitaires précises et strictes afin d'éviter une nouvelle propagation du virus COVID-19 ;

Vu la difficulté actuelle de planifier ou d'organiser des déplacements hors du territoire helvétique ou des vacances pendant la période estivale ;

Vu que l'impact de la pandémie pourrait restreindre la possibilité de partir en vacances pour certain-e-s Aniérois-e-s ;

Vu l'été annoncé comme possiblement caniculaire ;

## Le Conseil municipal invite l'Exécutif à

**Dans les limites budgétaires 2020 et dans la mesure des moyens administratifs communaux :**

- organiser sur l'ensemble du territoire de la commune des activités ludiques, sportives, culturelles, artistiques et de détente, adaptées à tous les Aniérois et les Aniéroises, dans le cadre et le respect des consignes et règles sanitaires imposées par l'OFSP et liées à la pandémie du COVID-19 ;
- favoriser la mise en place d'activités très diverses pour tout public en s'assurant que l'encadrement, en particulier pour les enfants, soit réalisé par des professionnels ou des personnes formées : spectacle de marionnettes, peinture ou dessin en plein air, ciné transat, jeux de piste/rallye dans la commune, yoga pour tous, etc. ;
- valoriser l'ensemble des ressources naturelles de la Commune : le lac, la forêt, la campagne, le vignoble, la faune, la flore et les rivières ;
- encourager pour ce faire la collaboration avec les sociétés aniéroises, les conseillères et conseillers municipaux et les nombreux bénévoles du village ;
- prévoir des activités autant à l'extérieur qu'à l'intérieur en cas de pluie ;
- examiner l'opportunité d'étendre le déploiement de ces activités dans le cadre de COHERAN.

### Exposé des motifs

Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe, Monsieur l'Adjoint ;

En raison des consignes sanitaires imposées par l'OFSP et liées à la pandémie du COVID-19, la période estivale qui s'annonce sera probablement compliquée pour grand nombre d'habitants et habitantes de notre commune : projets de vacances annulés, personnes isolées, déplacements limités, situations économiques et sociales difficiles pour certaines familles, enfants et adolescents désœuvrés.

Pour que l'été à venir ne soit pas morose et triste socialement, nous encourageons la mise en place d'activités diverses et variées à l'intention d'un très large public afin de favoriser le lien social, la rencontre, le bien vivre ensemble et le maintien d'une bonne santé.

Ces activités pourraient être les suivantes :

- spectacle de marionnettes, contes pour les petits et les grands, ciné-transat (projection des films prévus et annulés dans le cadre du FIFDH si cela est possible), concert en plein air ;
- peinture ou dessin pour tous en plein air , concours /exposition de photos, dessins sur « ma vie de confiné-e », club de lecture (lecture d'un livre et partage sur celui-ci), land art ;
- Yoga pour tous, méditation pour enfants et adultes; Qi-gong pour tous ; gym pour tous, badminton, activités de cirque ;
- Un tour de la commune, à pieds, à vélo, à trottinette ;
- Jeux d'eau, jeux de piste/rallye dans la commune, découverte de notre région, etc.

Afin de respecter les exigences liées au rassemblement de personnes, ces activités pourraient se dérouler sur inscription et être proposées plusieurs fois sur la semaine pour répondre au mieux aux besoins de la population. Selon l'évolution de la situation sanitaire, les activités seront réversibles et adaptées aux circonstances.

Notre village compte de nombreuses ressources naturelles : le lac, la campagne, la forêt, des rivières, le vignoble, une faune et une flore qui sont autant d'opportunités d'apprendre et de découvrir la richesse de notre territoire. Les sociétés aniéroises, les conseillères et conseillers municipaux, des bénévoles pourraient être sollicités pour participer, animer et transmettre leur passion et leur savoir-faire et d'étendre le déploiement de ces activités, si cela est possible, dans le cadre de COHERAN.

En inscrivant ainsi Anières dans une dynamique positive, nous souhaitons accorder une attention bienveillante à tous les habitants face à l'impact psychologique d'une telle crise qui peut être vécue, au quotidien, comme anxiogène par un certain nombre d'entre eux, atteint pour certains dans leur santé.

Les conseillères et conseillers municipaux tiennent par ailleurs à relever ici l'excellent travail de solidarité que vous avez déjà entrepris sur la commune pour venir en aide aux personnes les plus vulnérables et remercient vivement tous les acteurs, bénévoles et employés communaux, qui s'y sont engagés.